


**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 14 octobre 2024**

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 36	Date convocation : 08/10/2024
Pouvoirs de vote : 4	Date d'affichage : 08/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Louis Jamet à Aiguillon, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

<b>Délibération n°111-2024 – Protection et mise en valeur de l'environnement</b> <b>Attribution d'une subvention au collectif Montpezacais pour l'autoconsommation collective</b>	Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 23 OCT. 2024 Publication : 23 OCT. 2024
--	--

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIERU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie						X
	MELON Christophe			X	Pouvoir à GIRARDI Christian		
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte			X	Pouvoir à PEDURAND Michel		
	PEDURAND Michel	X					
AMBRUS	LAFOUGERE Christian					X	
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas						X
	MASSET Michel						X
DAMAZAN	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine						X
FREGIMONT	PALADIN Alain						X
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie			X	Pouvoir à ARMAND José		
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					

## AR Prefecture

047-200068922-20241014-1112024-DE  
Reçu le 23/10/2024

MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X				
MONHEURT	ARMAND José	X				
MONTPEZAT d'AGENAI	SEIGNOURET Jacqueline	X				
NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale		X		Pouvoir à LARROY Jacques	
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAI	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	CLUA Guy	X				
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X				
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick		X		Suppléé par THOUËLLE Josiane	
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X				
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
Soit, pour cette séance :			36	4		2 4

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie Buger

<b>Délibération n°111-2024 – Protection et mise en valeur de l'environnement</b> <b>Attribution d'une subvention au collectif Montpezacais pour l'autoconsommation collective</b>	Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 23 OCT. 2024 Publication : 23 OCT. 2024
--	---

**Exposé des motifs :**

L'association COMAC (COLlectif Montpezacais pour l'Autoconsommation Collective), soutenue par la mairie de Montpezat d'Agenais, souhaite développer une **opération d'autoconsommation collective citoyenne**.

L'autoconsommation **collective**, permet de produire de l'énergie en circuit court, comme dans le cas d'une opération d'autoconsommation **individuelle**.

La différence entre les deux réside dans le fait de **partager entre plusieurs consommateurs** (et notamment des citoyens), l'énergie photovoltaïque produite sur quelques grandes toitures d'entreprises. L'autoconsommation collective offre aux citoyens participants l'opportunité d'accéder à une électricité renouvelable locale, **à un tarif stable, négocié** avec la ou les entreprise(s) productrice(s).

Puisqu'elle associe des clients qui ne consomment pas au même moment, elle optimise la couverture des besoins par l'énergie solaire, ce qui améliore le taux d'autoconsommation et donc le prix du kWh vendu.

En 2023, le collectif :

- s'est informé auprès de partenaires régionaux spécialisés sur l'accompagnement de projets citoyens,
- a organisé plusieurs réunions publiques pour faire connaître la démarche et mobiliser les citoyens.



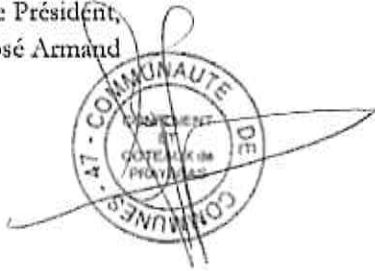
**AR Prefecture**

047-200068922-20241014-1112024-DE  
Reçu le 23/10/2024

2. **Prévoit une convention de subvention** fixant les modalités de cette aide, et prévoyant notamment :
  - a. Que ce montant sera réduit si les autres EPCI participent également au financement de l'étude
  - b. Que seuls les habitants du territoire pourront accéder aux kilowattheures produits si le Confluent et les Coteaux de Prayssas est le seul financeur local du projet,
3. **Dit que** les crédits sont inscrits au BP 2024

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
José Armand



La secrétaire de séance,  
Nathalie Buger

